soir, grande retraite aux flambeaux. A l'issue de la retraite, grand bal populaire à l'Hôtel-de-Ville.

A CAMBRAI

A 7 h., concert de printemps (45 fr. de prix). — A 9 h., distribution supplémentaire de vivres aux indigents. — A midi, réception à la mairie des délégués qui voudraient déposer leurs desiderata. — A midi 1/2, Grande Place, lâcher de pigeons avec le concours de la musique municipale. — A 4 h., distribution de gâteaux aux enfants des écoles communales. — A 5 h. 1/2, concerts (grand théâtre) de la musique municipale et de l'Union-Musicale, et place de Valmy, quartier de la Manufacture, par la fanfare la Renaissance.

A 8 h., grande retraite aux flambeaux. Place et près du Pigeon-blanc, quartier de la Manufacture.

Jeux populaires dans différents quartiers.

A l'occasion de la Fête du Travail du 1er Mai, les cabaretiers sont autorisés à tenir leurs débits ouverts pendant toute la nuit du 1er au 2 Mai.

A TOURCOING

A l'occasion de la Fête du Travail du 1er Mai, la société l'Alliance ouvrira ses portes au public, sur la place Gambetta, 3-5 mètres, à la Coopérative, un grand concert, avec le concours de nombreuses sociétés musicales et chantantes distinguées.

Le prix des places est fixé comme suit : Parterre, 50 cent. ; Gradins, 25 cent.

A TÉLLEMMES

A l'occasion de la fête des travailleurs, la municipalité a décidé de distribuer, à titre de réjouissances :

Aux pauvres, des secours exceptionnels en pain et viande, la commission charitable se réunira à la Mairie entre 5 et 6 h. du soir.

Aux enfants des écoles laïques, gâteaux et rafraîchissements.

Le soir, à 8 heures, illumination de la Mairie et concert avec le concours des musiques municipales.

Le citoyen maire reçoit à la Mairie entre 4 et 5 heures de l'après-midi les délégations des travailleurs sérieux qui viennent exposer leurs doléances.

Les établissements publics sont autorisés à fermeter ouverts pendant la fête du 1er Mai.

A Avesnelles, Hon-Hergies, Bellignies-Gouy, Gussignies, Lez-Lannoy, Armentières, Aniche, Orchies, Courrières, etc., etc., le Premier Mai sera célébré par des réunions ou des banquets.

On le voit, la fête des Travailleurs, quoi qu'en dise la presse bourgeoise, est loin de péricliter, et sur tous les points de notre région, s'affirmera aujourd'hui, les revendications du Prolétariat.

Conseil Général du Nord

Séance du 30 avril

LE MATIN

Les membres du nouveau conseil départemental étaient bien décidés, jeudi, à se mettre à l'ouvrage à la besogne le lendemain. Aussi avaient-ils fixé une première séance pour vendredi matin, à dix heures.

Mais 119 hommes et quart, vingt conseillers seulement sont dans la salle. Le président Scalfort entre et ouvre immédiatement la séance, malgré le peu de membres présents.

Après avoir constaté le quorum, le président est obligé de lever la séance. Je constate, dit-il, que je suis obligé de lever la séance, faute de combattants. Les rapports ne manquent pas, mais les rapporteurs font défaut.

Et la séance est levée.

Notons que le préfet Laurenceau ne s'est pas montré.

Les tribunes publiques se vident, et dans les couloirs on commente le peu d'empressement que les conseillers généraux apportent pour l'accomplissement de leurs fonctions.

L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 20 par M. Scalfort, président, devant 33 conseillers.

Les tribunes publiques et la tribune officielle sont assez garnies.

On continue la lecture des rapports.

A 2 heures 1/2 précises, le préfet Laurenceau entre dans la salle des séances en baillant, on dirait qu'il n'a pas suffisamment dormi.

A 3 heures, 50 conseillers généraux se trouvent dans la salle.

Le Conseil adopte les vœux ayant pour objet : L'assainissement du canal de la Basse-Deûle ; La couverture des garages des écluses de l'Escaut et du canal de St-Quentin ; L'établissement d'une gare de voyageurs et de marchandises à Ronchin.

Le vœu tendant à la modification de la loi sur les délégations cantonales, en ce qui concerne les nominations, soulève une discussion.

MM. DEHAU' et VANDAME font entendre que les conseillers généraux faisant partie de la délégation cantonale.

M. DAVAINE, rapporteur, combat cet amendement. Un prêtre, un pasteur protestant, un grand rabbin, peuvent être conseillers généraux, dit M. Davaine, et de ce fait ils auraient le droit de visiter les écoles laïques ! Ça serait aller à l'encontre de la loi.

DEVERNAY. — Je ne vois pas pourquoi des conseillers généraux, insiste-t-il, prêtres, rabbins, pasteurs, ne seraient pas admis à visiter les écoles. Je ne suis pas clérical, loin de là, mais il faut être impartial et n'en remettre toujours au choix du suffrage universel.

Finalement le Conseil rejette le vœu en adoptant les conclusions du rapport.

L'incident préfectoral

Le président donne la parole au préfet pour fournir les explications demandées hier par M. Vandame sur les comptes du service des enfants assistés.

M. LAURENCEAU suit point à point les critiques de M. Vandame, celles qu'elles ont été reproduites par le sténographe du Conseil.

J'ai été étonné, dit-il tout d'abord, de trouver dans la bouche de M. Vandame de vives expressions qui pouvaient laisser croire que le personnel de la Préfecture avait commis une malversation.

Je viens ici apporter des démentis aux les graves critiques par M. Vandame. J'ai travaillé toute la nuit (rien d'étonnant alors qu'il ait bâillé en entrant en séance) et ce matin, et j'estime que tout le personnel de la Préfecture mérite la confiance du Conseil général ; il n'y a eu aucune malversation. (Très bien, très bien sur plusieurs bancs).

Le premier grief de M. Vandame, continue le préfet, s'appuie sur une lettre du ministère de l'intérieur où il est dit qu'il y avait lieu de vérifier les comptes du service des enfants assistés du département du Nord. Quel me vous permettez de dire à M. Vandame que je suis étonné de voir cette lettre entre vos mains et je ne sais par quelle moyenne il a pu se la procurer.

M. VANDAME, interrompant. — Par quelle moyenne, par quel moyen, M. le Préfet ? Mes moyennes ne sont pas illégales, mais illégales vous avez pas illégales.

M. Vandame veut prouver la légitimité des moyens qu'il a pu employer pour obtenir la lettre du ministère. Il a pu, dit-il, se procurer les pupitres et les corbeilles-papier. (Rires.) DEVERNAY se fait aussi entendre : Mais laissez donc un moins pauvre M. Vandame, on n'a pas [illegible] M. le Préfet.

Le calme se rétablit un peu et LE PRÉSIDENT dit : M. Vandame a la parole pour expliquer de quelle façon il s'est procuré la lettre du Ministère de l'Intérieur, mais pas pour autre chose.

M. VANDAME. — Comment je me suis procuré ! Oh ! je ne veux laisser planer aucune suspicion sur personne, alors je vais vous dire d'où me vient la lettre. [illegible]

M. Vandame s'avance alors vers M. Dansette et lui remet la lettre en disant : Je [illegible]

M. DANSETTE. — Oui, cette lettre m'a été adressée par M. Bertheau, à la suite d'une demande de renseignements que je lui avais adressée. Il, le Préfet peut, du reste s'en rendre compte. Et il tend la lettre à l'huissier qui la remet au préfet.

Celui-ci ne voyant de quelle [illegible] de commettre, devient blême. Il lit la lettre qui vient de lui être remise et déclare reconnaître qu'elle paraît contenir des renseignements. Mais M. Vandame aurait dû, dit-il, me demander la chose donnée, car il [illegible] tous les jours d'être en désaccord avec le ministère.

Le ministre m'a en effet demandé des explications ; nous les avons fournies et après cela le ministère a approuvé les dépenses. Il y a des détails, cela que des difficultés budgétaires, mais aucune malversation.

Après s'être étendu longuement sur les comptes, le préfet arrive à la question des voitures. On sait que les frais de voitures entrent pour plus de 30.000 fr. dans le compte annuel du service des enfants assistés.

Jusqu'en 1891, M. M. Laurenceau, la fourniture des voitures aux enfants assistés était faite par l'administration des hospices, et c'est à cette date que le Conseil général a décidé que cette fourniture serait faite par le service même.

L'inspecteur traita alors avec les magasins de La Samaritaine, à Paris. Mais on trouva qu'il ne fallait pas traiter de gré à gré. On procéda donc l'année suivante à une adjudication, et M. Dupriez fut déclaré adjudicataire avec un rabais de 6 0/0. En 1895, on procéda à une nouvelle adjudication, celle qui est en cours actuellement, et Mme veuve François fut déclarée adjudicataire avec un rabais de 17 0/0.

Or, M. Vandame nous demande pourquoi nous avons fait une commande de 18.000 francs de voitures à M. Dupriez quelques jours avant l'adjudication qui devait nous donner 17 0/0 de rabais au lieu de 6 0/0.

Si nous avons fait cette commande, c'est que les magasins étaient vides et que le nouvel adjudicataire mettrait peut-être trois mois, faire de fournitures que trois mois plus tard.

Au sujet des erreurs de chiffres, d'un zéro ajouté, le préfet dit qu'il a cherché toute la nuit, mais qu'il n'a rien trouvé derrière le proto facétieux. (Rires).

M. VANDAME. — Moi aussi, je n'ai pas trouvé autre chose.

LE PRÉFET. — En tous cas, le Conseil général a voté 370.000 francs et pas autre chose.

DEVERNAY. — Oui, mais donnez-nous des détails. M. le Préfet, M. Vandame a [illegible] pour les frais dans les établissements spéciaux, on était arrivé de 1.000 fr. à 15.000 fr.

LE PRÉFET. — Je vais vous donner satisfaction. En 1894, alors que l'on ceux de sanatorium de St-Pol, on décida d'y envoyer des enfants assistés. C'est alors en 1895, que les dépenses, au lieu d'être de 1500 fr. s'élevèrent à près de 15,000 fr.

En 1895, on n'a porté au budget de 1896 que 1.500 fr. parce qu'on ne savait pas encore ce que l'on dépenserait pour le sanatorium. Mais on a alors établi les prévisions et la somme de 15,000 fr. a été fixée au budget.

Le service des enfants assistés est assez compliqué, continue le préfet : pensions, personnel, secours temporaires, etc. Mais vous votez pour ce service un budget global de 370,000 francs. Ce crédit n'a pas été dépassé et voilà tout.

M. VANDAME. — Pardon, il a été dépassé de 12,331 fr. puisque vous nous les demandez.

LE PRÉFET, reconnaissant qu'il vient de dire une bourde, hésite quelque temps à répondre. — Oui, c'est vrai, reprend-il, parce que ce budget peut varier. L'année prochaine il sera peut-être dépassé davantage (marques d'étonnement). Du reste, continue-t-il, au mois d'août, je m'étendrai sur cette question. Mais j'arrive à dire qu'il n'y a qu'un crédit global de voté ; il n'y a pas des chapitres dans ce crédit, et l'on peut dépenser davantage sur une partie et moins sur une autre. Cela est l'affaire du service.

Pour qu'il y ait malversation, il faudrait que vous puissiez me dire : On a dépensé plus de 370.000 fr.

M. VANDAME. — Eh bien mais vous nous demandez 13.000 fr., donc vous en avez dépensé 383.000. C'est bien cela.

LE PRÉFET. — Je ne demande qu'à faire la lumière, mais je constate qu'il est bien difficile de discuter des chiffres en séance publique, c'est un travail de cabinet. Ainsi, je vous prierais, Messieurs, à l'avenir, si quelqu'un croyait voir des erreurs, de venir me voir dans mon cabinet.

M. VANDAME. — Mais vous n'avez pas fini, M. le Préfet.

LE PRÉFET. — Oui, nous avons encore à voir l'indemnité accordée au chef de division.

Et la discussion commencée à 2 h. 40, se continue jusqu'à 4 h. 1/2. Le défaut de place ne nous permet pas de nous étendre davantage.

Après quoi, M. VANDAME se déclare satisfait constate combien ses questions étaient nécessaires pour avoir la lumière.

Puis, sur la demande du préfet, le conseil vote un crédit supplémentaire de 12.331 fr. 50.

Sur la proposition de M. GUILLAIN, un ordre du jour de confiance à l'administration préfectorale est voté.

Le champ de tir de l'Arbrisseau

M. POTIE déclare qu'un cultivateur vient d'être blessé par une balle à 150 mètres de la zone dangereuse.

En conséquence, il présente une motion demandant la suppression de tous les tirs au champ de tir de l'Arbrisseau. Adopté.

L'établissement thermal de St-Amand

M. MOREL donne lecture du nouveau rapport relatif à la prolongation de la concession.

A la suite d'une longue discussion à laquelle prennent part un grand nombre de membres, l'affaire est renvoyée à la troisième séance de la prochaine session d'août.

Le Conseil émet ensuite un avis favorable aux vœux ayant pour objet :

La suppression du droit sur l'alcool et des licences des débitants de boissons ; La réduction de la taxe sur les bières ; Le dédoublement de tournées des facteurs du Sure de la gare de Caudry ;

L'amélioration des services du bureau de poste de la place St-Martin à Lille ; La création d'un bureau de poste à Ronchin ; La création d'une seconde distribution des lettres à la commune de Wambrechies ; La création d'un bureau de poste à Saint-Pierre-Brouck ; La modification du tarif des [illegible] ; La suppression de la taxe militaire ;

L'adjonction de voitures de 3e classe aux trains express de Lille-Paris, etc., etc.

A mi-hauteur 10 du soir, le président déclare la session close et lève la séance.

Et maintenant, au mois d'août !

A. P.

LES MINEURS DU GARD

(De notre correspondant particulier)

La Grand'Combe, 29 avril.

Le mot d'ordre est d'ailleurs très précise. Il est reconnu que l'attitude de la Compagnie consiste à amener démissionnaires sous ceux qui ne sont pas rentrés à la date de mardi. Il résulte que la grève ne peut plus subir d'arrêt. Loin d'être intimidés par les menaces, les grévistes ont vu ce matin leur nombre s'augmenter de quelques mineurs qui avaient travaillé jusqu'ici.

La réunion tenue dans l'après-midi avait attiré, malgré une pluie violente, près de deux mille mineurs dans l'enclos Lasvères.

La séance est ouverte par le citoyen Rouquette qui annonce le départ de Basly, mais l'orateur reste pour prêter aux grévistes, jusqu'à ce que la compétence et de son talent. Quand Lamendin partira il sera remplacé par d'autres députés. En terminant, Rouquette dit que la démocratie ouvrière de France s'intéresse à la grève, que toutes les grandes villes ont voté des fonds parce que la cause des mineurs est juste et mérite de la donc avec énergie et jusqu'au bout.

DISCOURS DE LAMENDIN

Quand Lamendin paraît à la tribune, de nombreux applaudissements éclatent ; la foule recommence à crier, mais le vaillant député prononce néanmoins un ardent discours. Il venge Rouquette des critiques qui lui sont adressées par la presse réactionnaire. Ces critiques sont à son honneur, c'est la preuve que le président du syndicat accomplit son devoir.

Les députés socialistes dénoncent ensuite les manœuvres les plus inqualifiables de la compagnie. Parmi les renvoyés figurent, en effet, de nombreux travailleurs blessés au service de la compagnie et qu'on chasse aujourd'hui des chantiers, parce que la prescription est obtenue.

En ce qui concerne le passage des trains de bennes, Lamendin signale, d'après des renseignements qu'on lui a fournis, que depuis le début de la grève, la Compagnie a opéré quatre wagons de charbon par jour de Rousseaux. C'est avec ce stock que fonctionne, depuis que les orateurs socialistes sont venus, le fameux moulin de Marly. On rit. Lamendin ajoute que la Compagnie ferait mieux d'occuper ses ouvriers et de sortir le charbon qu'elle a dans la montagne, au lieu de demander à la Compagnie de Rousseaux d'appuyer les délégués ouvriers de Grafin.

En terminant, Lamendin dit qu'il n'a pas voulu aux heures critiques abandonner les mineurs avant qu'un autre de ses collègues socialistes soit venu le remplacer au poste.

Cette déclaration est vigoureusement applaudie et malgré la pluie Rouquette fait voter la continuation de la grève : les parapluies se ferment, les mains se lèvent et retentissent, aussi nombreux et aussi enthousiastes que précédemment, les cris de : Vive la grève !

Avant de lever la séance, Lamendin recommande à ceux qui ont été victimes des retenues arbitraires de la Compagnie, pour les dépenses de magasins, d'introduire une action devant la justice de paix.

La soirée a été très calme.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

L'AFFAIRE ARTOS ET LE PANAMA

Paris, 30 avril.

M. Le Poittevin a chargé M. Bernard de nouvelles vérifications de comptes aux sièges de banques et sociétés de crédit.

Au Palais, on assure que quinze anciens parlementaires seront compris dans les poursuites engagées contre les panamistes.

Ajoutons que le cas de M. Antide Boyer est entièrement élucidé : le député des Bouches-du-Rhône a été autorisé par le juge à se rendre où bon lui semblera, même à l'étranger ; c'est dire qu'il est hors de cause.

D'après la *Libre Parole*, M. Le Poittevin a signé et transmis au procureur général une demande nouvelle en autorisation de poursuites contre deux députés.

LE BRACONNAGE DE LA PÊCHE

Paris, 30 avril.

On a constaté dans un certain nombre de régions que si l'on ne peut arriver à une répression complète du braconnage de la pêche, qui dépeuple de plus en plus nos rivières, c'est parce que l'administration de l'enregistrement a l'imprudence de mettre en vente les engins prohibés et saisis, qui sont naturellement achetés à bas prix par d'autres braconniers.

Le ministre de l'agriculture va se mettre d'accord à ce sujet avec celui des finances pour empêcher ces singulières pratiques, qui ne font guère honneur à ce qu'on appelle « l'intelligence bureaucratique française ».

UN PÈRE QUI TUE SON FILS

Troyes, 30 avril.

Hier, à Landreville, un sieur Chargault a tué son fils d'un coup de fusil, puis est allé faire sa déclaration au maire.

Le parquet de Bar-sur-Seine et la gendarmerie se sont transportés à Landreville.

Le coupable a été arrêté et écroué à la prison de Bar-sur-Seine.

ÉPOUVANTABLE CRIME EN ALGÉRIE

Alger, 30 avril.

La veuve Delmas, habitant Bordjerik, a été frappée sous l'inculpation d'empoisonnement de deux de ses fils et de tentative d'empoisonnement du troisième. L'autopsie des cadavres, qui ont été exhumés, a fait découvrir les traces du poison.

Cette femme voulait s'approprier la fortune laissée aux enfants par leur père.

LES MINEURS GRÉVISTES DE TURSIE

Marseille, 30 avril.

La Marseillaise apprend, venant à bord les Bénédicts Dandjoin, Dedhal et Cochery, les députés Bérard, Kamer et Dubief ont arrivé à 5 h. 15. MM. Dandjoin et Cochery étaient partis pour Paris. M. Bérard, resté au bagne de la Chéchine de Cartagène.

La GUERRE en ORIENT

LA SITUATION

Les nouvelles continuent à être défavorables pour les Grecs. Un nouveau turc marche sur Pharsale à marches forcées. La ville aurait été mise en état de défense. Les troupes grecques ne sont repliées vers la ligne de Pharsale.

Les communications par chemin de fer entre Volo et Pharsale sont rétablies.

Les avant-gardes turques avancent de toutes parts vers la plaine thessalienne. Sur plusieurs points, les avant-gardes des deux armées sont en contact immédiat. On suppose qu'un combat sera livré incessamment dans la plaine de Pharsale.

A Athènes, l'agitation est moins vive. La maison de Tricoupis et M. Théotoki, le nouveau cabinet prêtera serment seulement aujourd'hui.

MM. Carapanos et Delligeorgis se faisant pour parler du nouveau cabinet, on parle de deux membres du groupe Rallis, MM. Triantafyllako et Extaxias, le premier pour l'instruction publique, le second pour la justice.

M. Delyannis paraît sûr de sa majorité, mais il est probable cependant qu'elle renversera provisoirement le nouveau cabinet.

Les nouveaux ministres déclarent, au contraire, qu'une majorité nouvelle s'est constituée autour d'eux. Ils parlent de défections nombreuses, et une preuve qu'ils en donnent serait l'échec de la séance d'hier à la Chambre, à laquelle, comme on sait, quarante députés seulement ont assisté.

NOS DEPÊCHES

Combat entre Turcs et Grecs

Athènes, 30 avril.

Une dépêche de Pharsale annonce que la brigade Smolentitz est engagée avec un corps d'armée turc près d'Aivale, à quelque distance de Valestino.

Un bataillon d'evzones et une batterie d'artillerie renforcent la position des Grecs qui semble bonne et fait espérer que les Turcs seront repoussés.

S'il en était autrement, l'armée grecque se replierait vers Dhomokos.

Officier Grec traître à son pays

Londres, 30 avril.

On télégraphie d'Arta au *Morning-Post* :

« Un espion turc a été arrêté à Arta. Il a été trouvé porteur d'une communication importante d'un officier grec révélant le plan de défense. »

Plan de campagne des Turcs

Constantinople, 30 avril.

L'état-major turc, pour être prêt à toute éventualité, étudie un plan de campagne pour le cas où il serait forcé de conserver une attitude hostile.

Le bruit court que la Turquie concentre des troupes à Smyrne en vue d'une descente en Crète, pour chasser le colonel Vassos.

Un armistice éventuel

Berlin, 30 avril.

Le correspondant du *Standard* à Berlin pense qu'un armistice pourrait être conclu, mais il ne croit pas à une intervention immédiate des puissances.

Le sultan, ajoute le correspondant, n'a pas l'intention de demander une indemnité à la Grèce. Il maintiendra sur le maintien du *statu quo ante*, qui comprend l'autonomie de la Crète.

Déclaration de M. Delyannis

Londres, 30 avril.

Dans une entrevue avec le correspondant du *Times* à Athènes, M. Delyannis a déclaré que dans les circonstances présentes, il appellerait le gouvernement qu'il pourrait au roi de choisir.

On annonce que le ministère Delyannis avait conclu l'achat de 115.000 fusils. Un bataillon est parti hier soir pour Pharsale.

Le nouveau cabinet grec

Athènes, 30 avril.

Le nouveau ministère est définitivement constitué de la manière suivante : présidence du conseil et ministère de la marine M. Rallis ; intérieur, M. Theotokis ; affaires étrangères : M. Skoulloudis ; instruction publique, M. Extaxias ; justice, M. Triantafillacos ; finances, M. Simopoulos ; guerre, colonel Tsamados.

DERNIÈRES NOUVELLES

Athènes, 30 avril

Le Conseil des Ministres a décidé que MM. Theotoki, ministre de l'intérieur, Tsamados ministre de la guerre, se rendront à Pharsale s'assurer de l'état de l'armée. M. Delyannis a promis d'appuyer pleinement le nouveau cabinet.

Constantinople, 30 avril.

L'armement du fusil Mauser est ordonné ; les troupes de la capitale en sont déjà munies.

Ici on n'a reçu aucune nouvelle de médiation entre la Turquie et la Grèce.

La Porte, considérant que le but de la Turquie est atteint, ne paraît pas opposée à l'intervention des puissances pour mettre fin à la guerre.

Janina, 30 avril.

Une brigade turque a occupé hier les hauteurs au-delà de Pentepighadia. Les Grecs se sont retirés.

Volo, 30 avril.

Les Turcs sont définitivement repoussés à Velestino où 15.000 Grecs campent. 30.000 hommes sont à Pharsale. L'escadre grecque est arrivée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. **Martin**, vice-président.

Audiences des 29 et 30 avril

Guides peu délicats. — Le 13 avril dernier, Mlle Irma Drapier, qui arrivait de Douai pour voir une de ses parentes, demanda à trois individus, qui se trouvaient à la gare un renseignement qui lui permettrait de trouver la personne cherchée. Flairant une proie, les trois nouveaux sujets s'offrirent pour guider la pauvre naïve.

On monta en voiture et après force stations dans les cabarets, on se rendit à la Scelle où l'on devait, d'après les dires des guides, certainement trouver à mettre la main sur l'introuvable. Après quelques danses, Mlle Drapier constata que son porte-monnaie avait disparu ainsi que ses clés.

Plainte fut portée, et après des recherches on prit deux des individus, les nommés Clémire Méghin, 18 ans, et Edouard Cliste, 19 ans, le troisième avait pris la fuite.

Le tribunal a condamné les deux prévenus à six mois, et le troisième, par défaut, à quatre mois.

Un Auvergnat qui boit trop. — Tel est le nom de l'inénarrable débitant, 38 ans, habitant à Deûlémont, qui, en septembre à Comines, dans la nuit du 20 mars, s'est introduit dans le cabaret de M. Gryson et y a brisé tout le mobilier.

Cet ivrogne terrible est condamné à deux mois de prison et 11 fr. d'amende.

Tentative de vol. — Le 23 avril Auguste Calleward qui se promenait sur le champ de foire de Quesnoy, profitant de ce que l'attention d'un marchand était concentrée sur la loge de l'Homme Tronc, essaya de lui dérober son porte-monnaie. Mal lui en prit, car, saisi sur le fait, il fut remis à un agent de police.

Calleward, qui n'est pas précisément un modèle, est condamné à 6 mois de prison.

Autres condamnations. — Joseph Vercambre, 4 mois, pour outrage à la pudeur. — Désiré Nollet, 3 mois pour bris de clôture. — Albert Gnez, même peine, même motif.

— Léonard Joseph, 16 francs (sursis) et 5 fr. pour blessures volontaires. — Jules Deffrennes, 3 mois, vol de lapins. — Georges Cousin, 20 j., pour violences. — Albert Declercq, 40 jours avec sursis pour vol et ivresse. — Louis Clause et Benjamin Vangraefschère, la première, un mois et le second 15 jours pour attentat à la pudeur.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Voici les noms de MM. les Jurés qui seront appelés à siéger pendant la session des assises du 1er trimestre 1897, qui s'ouvrira à St-Omer, le lundi 3 mai, sous la présidence de M. Tain, conseiller à la cour d'appel de Douai.

Jurés titulaires. — MM. Adolphe Devaux, banquier à Hesdin. — Armide Dauvin, propriétaire à Hesdin. — Abel Richebé, propriétaire à Busnes. — Ovide Richard, brasseur à Bermes. — Albert Macé, ingénieur à Bruay. — Gaston Bauve, fabricant de tulles à Calais. — Amédée Desquérez, cultivateur à Gonnehem. — Léo Dufour, propriétaire à Desvres-l'Abbé. — Félix Wannier de Wailly de Wandonne, propriétaire à Airvchin.

Louis Vaillant, propriétaire à Bavincourt. — Emile Lejeune, fabricant de caisses à Boulogne. — Arthur Fénelon, négociant à Liévin. — Paul Adam, notaire à Marquise. — Onésime Rogez, chef de gare à Grenay. — Jules Joire, avocat à Calais. — Alphonse Drancourt, épicier à Vis en Artois. — Julien Cuvillier, constructeur à Arras. — Léon Mazingue, négociant à Courcelles les Lens. — Théodore Lorsier, négociant en bois à Calais.

Florian Théu, rentier à Frévent. — Pierre Drouet, fabricant de tulles à Calais. — Charles Testart, brasseur à Boulogne. — Alexandre Gros, négociant à Bruay. — François Cornille, cultivateur à Saulchoy. — Pierre Roussel, propriétaire à Gouy en Artois. — Charles Dumotoy, marchand de bois, à St Martin Boulogne. — Hector Deneux, manufacturier à Arques. — Alexandre Brisset, propr. à Agny les Duisans. — Elie Manche, cultivateur à Ste Marie Kerque. — Jacques Leclercq, rentier et maire à Wavrans.

Auguste Bergeret, avocat à Boulogne. — Désiré Plée, cultivateur à La Herlière. — Aristide Dangréau, directeur de banque à Arras. — Alfred Demagny, cultivateur à Helfaut. — André Delebecque, cultivateur à Longuenesse. — Vincent Panet, propriétaire à Herry.

Jurés supplémentaires. — Edouard Denis, négociant à St-Omer. — Georges Manessier, propriétaire à St-Omer. — Oscar Tourneur, agent d'assurances à St-Omer. — Henri Beaune, négociant à St-Omer.

— Nous publierons, dans notre prochain numéro, le rôle des affaires appelées pendant cette session.

Suicide d'un Conseiller Municipal

A MARLY

Valenciennes, 30 avril.

M. Joseph Béraudier, caissier de M. Julien, notaire et conseiller municipal de Marly, a est suicidé dans des circonstances étranges.

Après avoir dîné en famille, de bon appétit et pendant la préparation du café, il monta dans son grenier et se pendit à une poutre de la charpente.

Tout dénonce la préméditation et le sang-froid avec lequel M. Béraudier s'est suicidé : les nœuds de la corde faits d'une façon irréprochable ; le soin pris à vider dans un coin une caisse d'outils qui lui servit à s'approcher du nœud coulant.

La caisse dont il avait la gérance était intacte et les 16 000 fr. qu'il avait en dépôt étaient à leur place.

On se perd en conjectures sur les mobiles qui l'ont poussé à cet acte de désespoir.

M. Béraudier était très estimé.

UN MEURTRE

à la Maison Centrale de Loos

Hier matin, vers 6 heures et demie, un assassinat a été commis à la Maison Centrale de Loos par un prisonnier.

Voici les détails sur ce drame brutal qui a causé une vive émotion dans le personnel de la Maison Centrale :

Le nommé Etienne Thomas, âgé de 26 ans, originaire d'Epinay (Seine-et-Oise), purgeait à la maison de Loos, une peine de cinq ans de prison ; il y était interné depuis dix-huit mois, et travaillait à la fabrication des lits en fer. Une centaine de prisonniers, ayant exercé les professions d'ajusteurs, monteurs, peintres, outilleurs, etc., sont occupés dans cet atelier.

Jeudi soir, Thomas eut une discussion avec un de ses codétenus, nommé Saelens Joseph, âgé de 31 ans, forgeron, né à Dérest (Belgique). Celui-ci était détenu depuis le 24 janvier 1896 et subissait une peine de deux années de prison.

Hier matin, vendredi, les ouvriers reprirent le travail comme d'habitude et rien ne faisait prévoir que les deux prisonniers n'en eut gardé rancune de la discussion de la veille.

Mais une demi-heure après la reprise du travail, vers six heures et demie, Thomas, sur un motif des plus futiles, asséna sur la tête de Saelens un violent coup avec une équerre en fer, dite pointe carrée, dont se servait pour mâter les trous dans lesquels sont placés les rivets.

Saelens s'affaissa sur le coup, qui était mortel. Thomas s'acharna sur sa victime et lui porta de nouveaux coups.

Les autres détenus se jetèrent sur lui, mais en faisant un mouvement brusque, Thomas leur échappa des mains ; il se sauva à travers l'établissement. Presque immédiatement les gardiens l'arrêtèrent et le mirent au cachot.

Saelens fut relevé et transporté à l'infirmerie. En l'emportant, il ouvrit plusieurs fois les yeux, mais sans prononcer une seule parole. Il expirait quelques minutes après avoir été déposé sur un lit de l'infirmerie.

M. le docteur Jacquemars, médecin de la Maison centrale, mandé à la hâte, ne put que constater la mort, qui a été causée par le premier coup ; la blessure était profonde de quatre centimètres.

M. Cottigny, commissaire de police de Loos, et M. Finart, maréchal des logis de gendarmerie à Haubourdin, commencent l'enquête.

Vers quatre heures de l'après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Doré, et de M. le docteur Castaux, médecin légiste, est arrivé à la Maison Centrale de Loos.

Après avoir été interrogé par M. Delalé, Thomas a été conduit sous escorte de la gendarmerie à la prison d'arrêt de Lille.

LILLE

MAISON DU PEUPLE

Fête du Travail

C'est ce soir samedi 1er mai, ainsi que nous l'avons annoncé, qu'aura lieu dans la vaste salle de la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21, magnifiquement décorée pour la circonstance, une grande fête nocturne, suivie d'un brillant concert, offert à tous les membres du Parti et à leurs familles. Cette fête est organisée par la section lilloise du Parti ouvrier.

Le programme du concert, dans lequel paraîtront les chansons et déclamations du Club lyrique et dramatique, est des plus attrayants.

Le clou de la fête sera certainement l'interprétation, par nos jeunes et dévoués camarades du club, d'un grand drame en cinq actes, intitulé LA CONJURATION DES GAUX ou LES MARTYRS DE LA RÉVOLUTION.

Ce drame, de notre ami Henri Chesquière, dont l'action se passe sous la Révolution en 1793, sera monté avec décors et costumes historiques.

Nul doute que la vaste salle de la Maison du Peuple ne soit archi-comble ce soir. Aussi, engageons nous les camarades de la section à se presser, car l'ouverture des portes aura lieu à 7 heures précises du soir.

Dimanche 2 mai 1897, à 6 heures du soir, à l'occasion de la Fête du Travail, Bal de Nuit, grand orchestre.

Prix d'entrée : 50 centimes.

L'EXPOSITION DU PALAIS-RAMEAU

Samedi 1er mai, Entrée gratuite.

L'administration de l'Exposition a décidé d'ouvrir gratuitement ses portes au public pendant toute la journée du 1er mai, de 9 h. du matin à 7 heures du soir, afin de permettre à la classe ouvrière de juger des progrès de l'industrie et de l'hygiène.

L'affaire Grand-Devernay

Contrairement à l'information publiée par la *Dépêche-Nouvelliste*, on n'est qu'hier vendredi à midi que le citoyen Devernay a fait opposition au jugement rendu contre lui, par défaut, dans son affaire avec M. Grand, vice-président du Conseil de Préfecture.

Dès que le Parquet aura fixé la date où cette affaire sera jugée contradictoirement, nous en informerons nos lecteurs.

Homonymie

Le citoyen Henri Chesquière, conseiller général, adjoint au maire de Lille, prévient le public que lui ou sa famille n'ont rien de commun, avec le sieur Arthur Chesquière, condamné à 2 mois de prison sous la prévention de filouterie d'auberge et d'usurpation de fonction.

Série d'arrestations

Le nommé Gaston Daquin, représentant de commerce, demeurant à Hellemmes, a été arrêté pour vol d'une chaîne et d'une montre appartenant à M. Dumont, tailleur, rue Basse.

— Ont été également arrêtés et écroués les sieurs Pierre Herremans, 18 ans, cordonnier, pour infraction à un arrêté d'expulsion, et Xavier Camot, 31 ans, pour vols de livrets de caisse d'épargne, d'une montre en or et de différents objets.

Primes de rengagement

En vertu de la loi de finances du 6 février 1897, les sous-officiers bénéficiaires de cette loi devront immédiatement recevoir leurs primes de rengagement.

Or, dans notre premier corps d'armée que commande M. le général de France, la moitié à peine des rengagés ont reçu ces primes... L'autre moitié attend son dû avec un bien légitime impatience.

Pourquoi ce retard ? Les rengagés ne sont pas millionnaires et il serait d'équité élémentaire qu'on les traitât tous de la même façon.

Nous espérons qu'il nous suffira de signaler ce fait préjudiciable à des intérêts fort respectables pour que des instructions soient immédiatement données en conséquence.

Société régionale d'horticulture

La prochaine Assemblée générale aura lieu le Dimanche 2 mai 1897, à 5 heures du soir, dans la grande salle de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital Militaire à Lille.

Il y aura une conférence sur les plantes de la houille et quelques mots sur la formation de l'écorce terrestre, par M. De Nobele, professeur à Gand (Belgique).

Après la conférence, distribution solennelle des récompenses décernées par la société, en 1896.

Le retour des hirondelles

Les hirondelles, ces charmantes et intelligentes messagères du printemps, ont fait leur première apparition à Lille. Saluons-les avec plaisir :

Que j'aime à voir les hirondelles
A ma fenêtre, tous les ans,
Venir m'apporter les nouvelles
De l'approche du doux printemps...

C'est l'éternel renouveau qu'elles apportent sous leurs ailes, avec le soleil et donne force, santé et courage !...

Chômage des canaux

Une affiche du ministère des travaux publics indique les époques de chômage en 1897, des canaux et rivières canalisées des régions du Nord, de l'Est et du Centre.

Les intéressés devront consulter attentivement ce document que nous ne pouvons même pas analyser à cause de sa longueur.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

le plus parfumé des savons de toilette.

3 GRANDS PRIX — 20 MÉDAILLES D'OR

CYCLISTES

Tube dissolution, depuis	0,20
Plaques d'identité, depuis	0,30
Grelots avertisseurs, depuis	0,85
Etuis de réparations, depuis	0,45
Sacoches, depuis	0,65
Pompes de pneumatiques,	0,85
Lanternes, depuis	2,45
Costumes de Cyclistes, dep.	19,95
Chaussures de Cyclistes pour hommes, depuis	9,90
et pour dames, dep. 7,45 etc., etc.	

Tous les autres articles sont AUSSI AVANTAGEUX dans le très important rayon d'articles pour Cycles des GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille. Maison EXCLUSIVEMENT FRANÇAISE. Ressources offertes à quiconque en doute.

A toute demande envoi franco de Catalogue.